

Compte-rendu CSA départemental 24 janvier :

Le DASEN a expliqué ses choix :

Concernant les groupe de niveau :

Refus catégorique de nous communiquer le nombre de groupes financés par établissement soit disant pour des raisons d'autonomie des EPLE ...

Du coup on a pas de certitude car le financement des groupes à effectifs allégés (élèves faible score <200) n'est pas automatique si les seuils des autres groupes ne sont pas dépassés

exemple 100 élèves dans 4 divisions de 25. on fait une à 15 les autres à 28, 28 et 29 ça passe sans moyens supplémentaires !

La remontée du TRMD doit se faire pour le 15 février et il y aura des groupes d'appui pour les PERDIR au niveau des bassins pour le pilotage des groupes, le repérage des élèves, les EDT et les barrettes.

Il est interdit de faire des classes de niveau.

Pour le reste :

Segpa dotation constante

H/E des collèges rep+ 1.14 à 1.15 rep 1.34 à 1.38 et groupe C et D 1.54 à 1.51 la situation des rep s'améliore par rapport aux autres catégories

Les mesures de lissage sont maintenue en cas de h/e compliqué -> 67etp

groupes de niveau -> 102 ETP

ULIS nouvelle demande de comptabilisation, pas retenue ...

Le vote de la répartition a été refusé, la justification ne me semble pas correcte, le Sgen-CFDT NPC a demandé des explications écrites à la DOS et signalé le fait à la fédération.